

La souveraineté est-elle un point d'attention pour la construction européenne ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 2 mai 2014



Mgr **Jean-Pierre Grallet**, Archevêque de Strasbourg, représentant des évêques de France à la COMECE (Commission des Évêcopsats de la Communauté Européenne) invite à voter le 25 mai aux élections européennes. [Il donne 10 points d'attention pour la construction européenne](#) :

1. L'attention au bien commun : Sans projet commun, il n'y a pas d'Europe. Chaque citoyen, chaque communauté et chaque nation doit être capable de subordonner ses intérêts particuliers au profit du bien commun.
2. Le souci de la solidarité : L'Europe ne peut se construire que sur une logique de solidarité à tous les niveaux, entre nations, entre régions et entre groupes sociaux. Pour bien s'exercer, la solidarité entre nous doit s'accompagner d'une révision de nos façons de consommer. Sans tempérance et sans partage, il ne peut y avoir de vraie solidarité entre les uns et les autres.
3. La dignité de toute personne : L'UE doit veiller au respect de toute personne humaine quels que soient sa race, son sexe, sa culture, sa religion, son statut social. La vie humaine doit être protégée de sa conception à sa mort naturelle. La famille,

composante de base de notre société, doit bénéficier de la même protection.

4. Le soin de chaque génération : Dans les prochaines années, la démographie au sein de l'UE changera fortement. Nous plaidons pour les personnes âgées afin qu'elles aient accès aux soins auxquels elles ont droit et nous plaidons aussi pour les jeunes générations afin qu'elles bénéficient de politiques favorables à leur insertion dans la vie sociale.
5. La promotion de la justice sociale : La crise économique et bancaire a provoqué, depuis 2008, beaucoup de dégâts en Europe, entraînant une augmentation du nombre de personnes pauvres et vulnérables. Nous devons entendre le cri des pauvres, nous rappelle le Pape François, et nous attaquer aux causes structurelles de la disparité sociale qui est la racine des maux de notre société (EG 202).
6. L'intégration des migrants : Les migrations internes à l'Europe ou en provenance de l'extérieur, influent sur la vie des personnes et de la société. L'UE a une frontière extérieure commune. La responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants doit être partagée proportionnellement entre les états membres. Les migrants doivent être traités avec humanité et respect. Tous les organismes, publics, associatifs, religieux doivent s'unir pour une intégration réussie des personnes migrantes.
7. Le respect de l'environnement : La terre est à tous et nous devons la protéger pour aujourd'hui et pour demain. Conscients des risques que nous courons, soucieux de durabilité, nous devons veiller « non seulement à la terre, l'eau et l'air comme dons de la Création appartenant à tous, mais aussi et surtout, protéger l'homme de sa propre destruction » avertissait Benoît XVI (CIV. 51) « une sorte d'écologie de l'homme, comprise de manière juste est nécessaire ».
8. Le respect de nos rythmes de travail et de repos : Toute personne doit pouvoir travailler et se reposer, produire et disposer de ses produits, ne pas être enchaînée à la seule logique du travail matériel mais goûter aussi aux joies de la vie spirituelle, de la rencontre, de la prière et du repos. Le repos régulier est une nécessité et un droit. L'UE doit protéger le jour de repos commun hebdomadaire qu'est le dimanche.
9. La pratique du principe de subsidiarité : L'UE s'est construite sur ce principe de la subsidiarité qui veille à ce que l'unité de l'ensemble ne se fasse jamais au détriment de la légitime responsabilité des états membres, ni de leurs traditions respectives. Veillons à l'application de ce principe.
10. L'exercice de la liberté religieuse : La liberté religieuse est un droit fondamental comprenant celui d'exprimer sa foi en public. Nous nous réjouissons de l'adoption des lignes directrices de l'UE sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction.

Le point 9 est quand même très étonnant : l'Union européenne se construit contre le respect du principe de subsidiarité. La souveraineté, terme absent de ce texte, est grignotée par l'Union européenne, dont le fonctionnement n'est pas vraiment démocratique. En effet, les députés élus au Parlement européen n'ont pas, comme en France, le pouvoir de déposer des propositions (mais uniquement des rapports). C'est la Commission européenne, composée de membres non élus mais nommés par les chefs de gouvernement, qui a le pouvoir d'initier un texte réglementaire. Et elle ne s'en prive pas.

Quant aux racines chrétiennes, elles ont été oubliées par Mgr Grallet.